

Conseil scientifique - Formation restreinte
Mardi 26 mai 2026, 15 h 30-16 h 45
Compte rendu

Présents : Soraya Amrani Mekki, Jean d'Aspremont, Jérôme Aust, Kevin Arceneaux, Stéphanie Balme, Carlo Barone, Paul Bouscasse, Sylvain Brunier, Marie-Emmanuelle Chessel, Hélène Combes, Sophie Dubuisson-Quellier, Florence Faucher, Marion Fontaine, Olivier Godechot, Emiliano Grossman, Florence Haegel, Émeric Henry, Isabelle Méjean, Kevin Mellet, Sylvain Parasie, Guillaume Piketty, Anne Revillard, Paul-André Rosental, Anne-Solenne de Roux, Émilien Ruiz, Lou Safra, Réjane Sénac, Guillaume Tusseau, Luis Vassy, Dina Waked.

Absents ou excusés : Helena Alviar Garcia, Beatriz Botero Arcila, Julia Cagé, Giacomo Parrinello, Xavier Ragot, Francesco Saraceno, Raphaële Xenidis.

Assistent à la réunion : Bénédicte Barbé, Antonin Schiera, Sabrina Tonetti, Maxime Triqueneaux.

1/ Validation du compte rendu des séances du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 21 avril 2026

2/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en science politique, profil Relations internationales et multilatéralisme

3/ Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en science politique, profil Relations internationales et multilatéralisme

Les trois points sont repoussés à une séance ultérieure.

4/ Avis sur le classement du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *Assistant Professor* FNSP (poste privé) en *tenure track* en science politique, profil Transitions environnementales

Florence Faucher rappelle que le recrutement est destiné à remplacer Joost de Moor, recruté à l'université de Louvain. La fiche de poste visait un profil globalement similaire : *Politics and Policies of Ecological Transitions in and of Europe and the EU*. Il y a eu 88 candidatures valides (41 femmes, 47 hommes). La sélection pour les auditions a été faite le 13 mars par le comité dont les neuf membres couvraient la diversité des sous-champs du domaine : théorie politique, mouvements sociaux, politiques publiques, économie politique internationale et politiques comparées. Les membres externes du comité étaient Federica Genovese (Oxford), Marit Hammond (Warwick), James Patterson (Utrecht), Simon Persico (Grenoble) et Benoît Rihoux (Louvain). Le panel de candidatures s'est révélé impressionnant, avec un grand nombre de candidatures d'excellente qualité, couvrant tout le champ attendu.

Le comité a retenu quatre candidatures, pour des auditions qui ont eu lieu le 5 mai. Les quatre profils correspondaient parfaitement au profilage niveau *Assistant Professor*. Les débats pour cette sélection ont porté sur l'adéquation entre le profil de poste et les mérites des différents candidats en fonction des besoins d'enseignement et des concordances avec les spécificités du CEE. Les quatre personnes auditionnées ont soutenu leur thèse entre 2022 et 2026. Les auditions ont confirmé les très grandes qualités des quatre personnes, et le comité a donc décidé de les classer toutes, en formulant le regret de ne pas pouvoir accueillir plus d'une de ces candidatures à Sciences Po. Le comité a également été unanime sur le classement des quatre.

Matteo Mandelli a été classé premier, en raison d'une prestation remarquable, en cohérence avec un dossier exceptionnel démontrant son dynamisme et son rayonnement. Il a soutenu sa thèse en 2023 à Milan et il est aujourd'hui en postdoctorat au CEE après plusieurs expériences dans des *think tanks* et dans des institutions de recherche appliquée. Il combine un profil de recherche pointu et une ambition dans la qualité et la pluralité des publications, avec une recherche d'impact sur les politiques publiques et sur le débat public. Depuis sa soutenance de thèse, il a publié onze articles dans des revues à comité de lecture essentielles pour le champ de recherche concerné, telles que *European Journal of Social Security*, *JEPP*, *Regulation & Governance* et *European Political Science*. Il compte également six chapitres dans des ouvrages ainsi que de nombreux *policy briefs* et *working papers* et plusieurs travaux en cours avec différents coauteurs. Ses contributions sont empiriques et théoriques sur les impacts économiques et sociaux des politiques environnementales et climatiques en Europe, en combinant une approche comparée à travers des cas divers, de l'Espagne à l'Irlande, et une dimension Union européenne pour le *Green Deal*. Ses recherches portent sur les procédures de négociation impliquant des partenaires économiques, politiques et sociaux menant à l'élaboration des politiques et la prise en compte des conséquences distributives, incluant la question de la justice environnementale et sociale et celle de l'acceptabilité de ces politiques. Le jury a été impressionné par ces dimensions ainsi que par la qualité des évaluations de ses enseignements et la présentation de sa philosophie de l'enseignement, très réflexive et innovante. Son expérience, sa versatilité académique, avec un intérêt pour l'impact des *policies*, et son ancrage dans des recherches sur les politiques publiques, climatiques et environnementales ont conduit à le classer premier.

Les trois autres candidats, également excellents, pourraient faire l'objet d'un recrutement par le CEE, avec dans l'ordre, Palma Polyak, Nina Lopez Uroz, et Nils Kupzok.

Florence Haegel, en l'absence d'interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, le classement du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNSP (poste privé) en tenure track en science politique, profil Transitions environnementales.

5/ Questions diverses

Florence Haegel rappelle qu'un sénat académique doit avoir lieu le 29 mai de 12 h 30 à 14 h. Ce sénat a été convoqué à la demande d'un certain nombre de collègues. Ce sénat se tiendra sans le Directeur, dans la perspective d'avoir une discussion horizontale entre collègues. La pétition qui circulait jusqu'ici en interne a en effet été diffusée sans qu'il y ait eu de discussion collective, et Florence Haegel a estimé qu'il était souhaitable que la faculté permanente puisse avoir un moment pour échanger sur ces questions en présentiel. L'ordre du jour a été établi dans un esprit constructif. Il s'agira d'abord de réfléchir à des propositions et dispositifs qui pourraient être sollicités en cas de mobilisation, pour éviter l'intervention de la police, et ensuite de la place de la faculté permanente dans l'institution, du rôle des conseils et des questions de collégialité. Chacun des deux sujets sera traité en 45 minutes. Cette réunion correspond donc à un sénat académique extraordinaire.

En parallèle, Paul-André Rosental, directeur scientifique, va convoquer un sénat dit ordinaire. Comme il l'avait annoncé dans le programme qu'il avait présenté au Conseil scientifique, il s'agit d'informer la faculté permanente et de discuter avec elle du bilan de la direction scientifique de l'année. Ce sénat se tiendra le 16 juin, de 14 h à 16 h. Paul-André Rosental y voit un outil important, notamment pour s'adresser aux collègues qui ne siègent pas dans les instances. Il annonce par ailleurs la tenue le 24 juin de la première journée de recherche de la direction scientifique, consacrée à la question de la protection des sources en sciences sociales. Comme on le sait, à la différence de ce qui est le cas pour certaines professions, les sources des chercheurs en sciences sociales ne sont pas protégées judiciairement. La journée comportera plusieurs interventions de chercheurs, d'une magistrate et de représentants de ces professions « protégées ». Il espère que cette journée pourra notamment déboucher sur des actions lancées par l'institution.

Luis Vassy accueille positivement la tenue de ce sénat académique extraordinaire, estimant qu'il est tout à fait sain que la faculté permanente puisse se réunir en son absence. Il se déclare par ailleurs disponible pour toute discussion portant sur les questions de maintien de l'ordre public, même si le sujet a déjà été largement couvert par les instances, y compris les erreurs factuelles que comporte le communiqué. Il évoque la double page consacrée par *Libération* à Sciences Po et à lui-même. Il retient

que l'article reste assez équilibré, comme il souligne les grandes réussites collectives obtenues depuis son arrivée, par rapport à la situation en 2024. Et il signale que le *New York Times* vient lui-même de publier une page entière, positive, sur Sciences Po, qui illustre la bonne santé de l'institution. Même si on a pu l'accuser d'avoir fait jouer ses anciens réseaux dans la diplomatie, il constate que cela n'a rien de facile d'avoir une page positive dans le *Times*, et qu'il a donc fallu de longs efforts avec la direction de la communication et la DAI pour aboutir à cet article. Cette bonne santé est également confirmée par ses impressions lors du dîner à New York de levée de fonds pour la *Sciences Po American Foundation*, qui a débouché sur un niveau record de fonds recueillis. Le dîner s'est tenu en la présence du PDG d'Hermès, un ancien élève qui a exprimé son soutien à la trajectoire actuelle de Sciences Po et son attachement à l'institution. Il y a eu par ailleurs récemment un très bon article, qui n'avait pas été abordé au Conseil scientifique, montrant que Sciences Po était devenu la référence en matière de lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur français, ce qui renverse le procès, sans doute injuste, fait il y a encore deux ans à l'institution, ce dont tout le monde ne peut que tirer des bénéfices.

En face de cela, il y a donc l'article de *Libération*. Il espère que certains signataires de la pétition n'avaient pas conscience qu'elle servirait en fait à alimenter une campagne de presse d'une très grande violence à son égard, et qu'ils seraient instrumentalisés. Et il considère que certains propos rapportés dans l'article ne seront certainement pas perçus à l'extérieur comme leurs auteurs croient qu'ils le sont. Parler, pour reprendre le titre de l'article, « d'un autoritarisme et d'une verticalité folle » est ainsi une affirmation quelque peu curieuse dans un monde où Xi Jinping est le président chinois et où, au regard de la vraie vie des organisations et des entreprises, Sciences Po a une gouvernance extrêmement décentralisée. Les exemples développés pour appuyer cette thèse vont du changement de bureau d'un émérite à des interventions jugées trop longues en réunion. Il note que, le matin même, il a pu avoir des discussions très civiles sur des sujets complexes devant le Conseil de l'Institut, et il considère qu'il cherche avant tout à ce que les désaccords de fond, qui sont tout à fait légitimes, ne soient pas masqués par des attaques *ad hominem* dont les auteurs ne sortent pas grandis. Ces attaques ne lui portent en fait pas vraiment préjudice, et débouchent sur de nombreux messages de soutien à son égard, de la part de gens qui estiment que la trajectoire générale de Sciences Po est la bonne. Il est au fond tout à fait légitime de penser que la liberté d'expression s'étend à la possibilité de bloquer des amphithéâtres, au fait qu'il ne faut pas appeler la police ou bien aux délais pour la solliciter et aux mécanismes de médiation. Ce sont des discussions pleinement valables. Il y a eu de même des discussions récentes qui se sont tenues de façon civile sur le centre consacré aux relations internationales ou sur la politique immobilière. Mais avoir recours en cas de désaccord de fond à l'invective ne lui semble pas une attitude digne et saine pour l'institution, d'autant plus que cela a pris des proportions excessives, sans parler du fait que cela contribue paradoxalement à renforcer la volonté de soutenir la Direction à l'extérieur de Sciences Po.

Si cette campagne dans la presse est apparemment vouée à continuer, la répétition va aussi finir par lasser, à force de monter en épingle des événements, comme le changement de bureau imposé à un émérite, parce qu'il fallait dégager de l'espace pour

les étudiants, et de présenter cela comme un scandale national. Mais ce n'est surtout pas bon pour Sciences Po, et cela se situe en porte à faux avec la perception générale à l'extérieur de l'institution de sa trajectoire. Il note par ailleurs que les représentants des chargés d'enseignement ont témoigné lors de la séance du Conseil de l'Institut qui s'est tenue le matin même de leur stupeur face à la violence des attaques, qui vont à rebours de leur propre constat que les choses vont dans la bonne direction. Il serait donc important de prendre en compte le point de vue de l'ensemble des communautés de Sciences Po. Pour toutes ces raisons, il se dit très heureux de la tenue de ce sénat académique et se déclare pleinement ouvert à discuter avec la faculté permanente si cette réunion débouchait sur des propositions à la Direction. Mais il redoute que les collègues qui se livrent actuellement à ces attaques ne finissent par porter préjudice à leur propre institution, sans que l'on en comprenne réellement la logique.

Il souligne en conclusion qu'en matière de gouvernance, Sciences Po est très différent d'autres grandes institutions internationales, qu'il s'agisse des États-Unis, de la Chine, de l'Europe ou du Royaume-Uni. A propos des grandes universités anglo-saxonnes, la composition de la Harvard Corporation montre une répartition des pouvoirs qui ne correspond ainsi absolument pas à l'image qu'en dresse Julia Cagé dans l'article de *Libération*. Il y a un très grand malentendu sur la répartition des rôles à l'extérieur des frontières françaises, dans les universités étrangères.

6/ Avis sur les candidatures étrangères en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en sociologie, profil Numérique, organisations, travail

Florence Haegel précise que ce point vise à examiner d'un point de vue formel si l'on accorde à des candidats étrangers, qui n'ont pas leur HDR, une dérogation à se présenter à un concours de recrutement pour un poste de Professeur des universités.

Sophie Dubuisson-Quellier explique que la question d'une dérogation se pose ici pour quatre candidatures au poste ouvert en sociologie. Pour trois des dossiers, les rapporteurs qui ont examiné la candidature pour le COS ont, au vu des responsabilités, des publications et des activités d'enseignement, recommandé de donner un avis positif sur sa recevabilité. Il s'agit des dossiers de Susi Geiger, *full professor* à la *University College Dublin*, de Ludvika Leišytė, *full professor* à l'université technique de Dortmund, et d'Ariane Ollier-Malaterre, professeure à l'UQAM.

Les avis des deux rapporteurs sur la quatrième candidature, celle de Kouadio Patrick Adon, professeur titulaire à l'université Félix-Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire, sont en revanche divergents. L'un des rapporteurs estime que M. Adon est dans une situation qui satisfait globalement aux attendus sur un poste de professeur des universités, l'autre considère en revanche que ce n'est pas le cas et insiste notamment sur le fait que si le dossier compte beaucoup de publications, celles-ci ne portent pas toutes sur des revues à comité de lecture et que quand il s'agit d'une telle revue, elle n'est pas pour autant centrale dans le champ de recherche.

Une discussion s'engage entre les membres du Conseil sur l'équivalence entre le statut de professeur des universités en France et le statut de professeur dans une université dans un autre pays, ici la Côte d'Ivoire, pays pour lequel le MESR ne propose pas d'équivalence.

A l'issue des échanges, Florence Haegel propose de passer au vote à main levée pour le dossier de M. Adon, puis pour les trois autres, sur lesquels les avis des rapporteurs étaient concordants, et favorables.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés la dispense de qualification pour la candidature de Kouadio Patrick Adon.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés la dispense de qualification pour la candidature de Susi Geiger, Ludvika Leišytė et Ariane Ollier-Malaterre.

7/ Avis sur le classement du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en économie, profil Économie internationale

Émeric Henry rappelle que le COS pour ce poste était présidé par Isabelle Méjean et comptait aussi Kevin O'Rourke, Stéphane Guibaud, David Todd (département d'histoire) et comme membres externes José de Sousa (Paris-Panthéon-Assas, Nathalie Chen (Warwick), Maria Bas (Sorbonne) et Miren Lafourcade (Paris-Saclay).

Le comité propose de ne retenir au classement qu'une seule candidature, celle de Keith Head. Keith Head est un des économistes les plus reconnus au niveau international dans le domaine du commerce international, après avoir consacré beaucoup de ses premiers travaux à l'organisation des multinationales et à l'économie géographique. Keith Head est professeur à la *business school* d'UBC (Colombie-Britannique, Canada). Il avait fait sa thèse au MIT sous la direction de Paul Krugman (prix Nobel), et il a construit une carrière scientifique assez exceptionnelle, à l'interface de l'économie internationale et de l'organisation industrielle. Il compte 27 000 citations recensées par Google Scholar et un indice h de 44, ce qui montre qu'il est très reconnu dans son domaine. Il a en outre publié dans les meilleures revues, été invité par beaucoup d'universités (Cambridge, LSE, Princeton...), a été coéditeur du *Journal of International Economics*. Ses derniers travaux portent plutôt sur la façon dont les chaînes de valeur et le commerce international peuvent être affectés par les grands mouvements géopolitiques et environnementaux. Il pourra donc bien s'inscrire sur la chaire que le département essaye de créer sur la remodelisation des chaînes internationales de valeur. En matière d'enseignement, Keith Head s'est proposé d'enseigner au Collège universitaire au Havre pour en particulier y déployer la nouvelle majeure en économie. Il pourra assurer le grand cours de deuxième année, ainsi que le cours sur le commerce international, qui sera un des grands électifs sur cette majeure.

Luis Vassy se félicite que Keith Head, un profil de très haut niveau, souhaite donner des cours au Havre, dans une ville excentrée. Il demande s'il Head entend également donner des cours à l'EMI, où il y a qu'un faible pourcentage des cours assuré par la faculté permanente.

Émeric Henry indique que la possibilité d'offrir deux cours que des enseignants peuvent combiner, afin de structurer une dominante dans une discipline, constitue une incitation importante pour les déployer sur des campus excentrés. Keith Head a donc réfléchi son projet sous cet angle. Il pourrait effectivement enseigner à terme à l'EMI. Il y a d'ailleurs une réflexion générale en ce moment sur les cours de l'EMI, et le nouvel *assistant professor*, Qian Wang, enseignera à l'EMI sur les questions de chaînes de valeur internationales.

Marie-Emmanuelle Chessel demande ce qui se passe si Keith Head ne rejoint pas Sciences Po, comme il est la seule personne classée par le COS.

Émeric Henry répond que le poste ne serait alors pas pourvu.

Florence Haegel, en l'absence d'autres interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à la majorité des membres présents et représentés, le classement du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en économie, profil Économie internationale.

9/ Avis sur la demande d'éméritat de Françoise Mengin

Jean d'Aspremont rappelle que Françoise Mengin est directrice de recherche au CERI depuis 2003. Elle est une référence incontestée sur des sujets comme Taïwan, la Chine et Hong Kong. Elle a dirigé 15 thèses. Elle compte comme projets qui pourraient aboutir dans le cadre de son éméritat un ouvrage qui est sous presse et qui est le fruit d'un travail déjà mené, mais cet éméritat porte un autre projet, avec un nouvel ouvrage en chantier, qui découle une nouvelle fois d'une enquête « multisituée » dans différentes juridictions et différents pays. Cet ouvrage en nom propre est destiné à être publié d'ici quelques années. Pendant son éméritat, l'engagement de Françoise Mengin est voué à rester soutenu, avec une codirection du séminaire Chine au CERI, la supervision de deux thèses en cours ou l'accueil de doctorants étrangers au CERI. Ces enseignements sont maintenus. Elle conserverait en parallèle des responsabilités éditoriales importantes dans des revues de renom. Cette demande est soutenue par Stéphanie Balme, directrice du CERI, au nom de son conseil d'unité. Jean d'Aspremont, sur la base de ces éléments, recommande donc de rendre un avis favorable.

Florence Haegel s'étonne de ce que les enseignements de Mme Mengin soient maintenus dans le cadre de son éméritat, alors qu'un éméritat, activité bénévole, signifie que l'on n'a plus à enseigner.

Florence Faucher répond que l'on peut toujours continuer à enseigner, mais que l'on ne sera en revanche pas rémunéré.

Luis Vassy rajoute que plusieurs hauts fonctionnaires, qui enseignent à Sciences Po, ne sont pas rémunérés à leur demande, afin de prévenir tout conflit d'intérêts, les règles de la Commission européenne étant notamment particulièrement strictes.

Stéphanie Balme confirme que le conseil d'unité du CERI a exprimé par un vote unanime son soutien à cette demande d'éméritat et recommande au Conseil de soutenir cette proposition d'intégrer Françoise Mengin comme mérite dans ce centre. Elle est la spécialiste incontestée des questions portant sur l'exceptionnalité de l'État taïwanais sur la scène internationale, dans sa non-reconnaissance et son rôle géopolitique crucial. Françoise Mengin est présente tous les jours au laboratoire, et est une chercheuse extrêmement impliquée dans la vie du CERI. Il serait de plus crucial pour le CERI de ne pas perdre une experte sur les questions taïwanaises, alors que le laboratoire n'a pas encore fait de recrutement sur ces questions. Elle y voit donc un sujet décisif pour l'ensemble de Sciences Po.

Florence Haegel, en l'absence d'autres interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à la majorité des membres présents et représentés, la demande d'éméritat de Françoise Mengin.

8/ Avis sur le classement du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public, mutation) en science politique, profil Institutions et gouvernance de l'Union européenne

Florence Faucher précise que ce poste était ouvert à la mutation dans la section 04 du CNU, article 51. Le poste porte sur les institutions et la gouvernance. Le CEE mène depuis plusieurs années des recrutements à un niveau junior sur les études européennes, ce qui a permis de voir que les études européennes se sont transformées depuis 15 ans et que les (excellents) candidats juniors, dont les personnes recrutées, avaient désormais une approche portant moins sur les institutions et la gouvernance européennes que sur des approches comparatives.

L'unique candidate, Sabine Saurugger, avait déjà témoigné de son intérêt pour Sciences Po, et son profil était connu. Le comité était composé de huit personnes, dont quatre membres externes : François Foret (ULB), Virginie Van Ingelgom (Louvain), Dorota Dakowska (Aix-en-Provence) et Sandra Lavenex (Genève).

Le comité a procédé à un *shortlisting* le 4 mai puis à des auditions le 20. Le dossier de Sabine Saurugger correspond exactement au profil recherché depuis des années, au-delà des espérances, et aux ambitions européennes actuelles de Sciences Po et de sa Direction.

Sabine Saurugger est autrichienne. Elle est arrivée en France en 1996, pour un deuxième master à Sciences Po puis un doctorant soutenu en 2001. Elle est agrégée de

science politique depuis 2005. Actuellement en poste à Sciences Po Grenoble, elle en a été la directrice scientifique, la directrice de l'IEP. Son parcours de chercheuse est remarquable, avec sept monographies, huit directions d'ouvrages collectifs, 14 directions de numéros spéciaux, 60 articles dans des revues de premier plan, nationales et internationales, généralistes et spécialisées. Elle a obtenu 20 financements compétitifs, et a appris depuis l'audition qu'elle avait obtenu l'IUF. Ses recherches portent sur les institutions européennes, et notamment ces dernières années sur la Cour de justice. Elle travaille sur la gouvernance et les politiques publiques de l'Union européenne, sur les transformations du droit européen, en particulier l'essor de la *soft law*. Ses projets à venir portent sur les crises et la façon dont les acteurs identifient des situations comme étant des crises et revendiquent ainsi une position de légitimité pour prendre des décisions. Son engagement dans l'enseignement supérieur et la recherche est également hors pair en matière de service à la communauté académique nationale et internationale, au travers notamment de son engagement auprès de l'*European Consortium for Political Research*, l'*American Political Science Association*, la FSP ou dans des *boards* de revues, comme l'*EJPR*, le *Journal of European Integration* ou *Political Studies Review*. Elle a été en 2000 membre fondatrice de la revue francophone *Politique européenne*.

Elle a une longue expérience de l'enseignement, où elle est très appréciée comme PU depuis 20 ans, avec de très bonnes évaluations. Sa performance lors de l'audition a fait la preuve de sa motivation et de l'énergie qu'elle est prête à consacrer au CEE, à Sciences Po et au déploiement de la stratégie de l'institution sur l'Union européenne. Elle sera en mesure d'apporter à Sciences Po son réseau, son rayonnement dans les institutions européennes, dans les réseaux académiques sur l'Union européenne et sur les politiques de l'Union européenne. Elle travaille à une candidature ERC, qu'elle déposera en septembre, envisage de se présenter en 2027 à une chaire Jean-Monnet, dédiée à l'enseignement de l'Union européenne. Sabine Saurugger a montré de l'enthousiasme à l'idée de contribuer à la dynamique nouvelle sur les enseignements de l'Union européenne dès septembre prochain en collège et très rapidement dans les masters. Florence Faucher considère qu'il s'agit d'une opportunité exceptionnelle et encourage donc le Conseil à rendre un avis positif.

Florence Haegel, en l'absence d'autres interventions, propose de passer au vote à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, le classement du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public, mutation) en science politique, profil Institutions et gouvernance de l'Union européenne.

10/ Avis sur les candidatures à un congé sabbatique universitaire, campagne printemps 2026

Soraya Amrani Mekki présente deux dossiers de candidature déposés pour l'École de droit. Ces deux dossiers portent sur un congé sabbatique sur une année civile plutôt que sur l'année universitaire, ce qui est dérogatoire. Ces demandes dérogatoires

s'expliquent par le fait que l'École a compté plusieurs demandes de sabbatique, et que deux d'entre elles, les demandes d'Helena Alviar Garcia et de Régis Bismuth allant de septembre à septembre, ont déjà été acceptées. D'autres demandes sont également à venir. Les collègues se sont donc concertés pour lisser les demandes de sabbatiques et éviter qu'il y ait trop de superpositions.

La première demande concerne Alain Pottage, qui était précédemment professeur à la London School of Economics et qui est professeur FNSP à Sciences Po depuis 2019. Sa demande dérogatoire comporte deux motifs en plus de la volonté de lissage. Il est porteur d'un projet très spécifique sur l'histoire de la propriété littéraire, et il a besoin d'être accueilli par un professeur de l'université du Queensland qui doit partir dans quelques mois à la retraite. Il a en outre cherché à organiser son absence en concertation avec Séverine Dusollier, pour s'assurer qu'au moins l'un des deux soit présent pour assurer leur cours commun. Cette demande de dérogation semble donc justifiée pour Mme Amrani Mekki. Son projet de recherche porte sur la « propriété typographique », avec un travail historique pour établir le lien entre la propriété littéraire et la propriété matérielle à travers la typographie, avec une étude des rapports entre les deux depuis le XVIII^e siècle. Ce travail pourrait avoir un intérêt à la fois pour la recherche et pour l'enseignement. De ce fait, la directrice de département et le directeur du centre de recherche ont émis tous les deux un avis favorable.

La deuxième demande concerne Julie Saada, qui était précédemment maître de conférences à l'université d'Artois et qui a rejoint l'École de droit de Sciences Po en 2016. Sa demande de dérogation, en plus du souci de lissage, s'explique par le fait qu'elle a pris en charge un grand cours de théorie politique à partir de septembre et qu'elle ne voulait donc pas placer le collège universitaire dans l'embarras en se désengageant du cours. Elle le mettra donc en place à la rentrée 2026 et partirait ensuite en sabbatique à partir de janvier. Elle a pour son sabbatique des projets multiples, dont les deux plus importants sont la rédaction d'un ouvrage actuellement intitulé *Sortir de la guerre ? Essai sur la fragilité de la paix* et d'un autre ouvrage plus succinct, *Qu'est-ce que la guerre ?* Ces deux ouvrages s'inscrivent dans ses réflexions récurrentes, que finance la soufflerie. La directrice de département et le directeur du centre de recherche ont également émis tous les deux un avis favorable.

Kevin Mellet, pour le département de sociologie, présente le dossier de Philipp Brandt, *assistant professor* à Sciences Po depuis 2019, et dont la tenure, examinée au Conseil scientifique du 21 avril dernier, a recueilli l'unanimité des membres. Son projet de sabbatique, semestriel, est motivé par la rédaction d'un ouvrage tiré de son HDR, qu'il vient de soutenir, et par le fait qu'il souhaite mettre à profit ce temps pour entamer une réflexion critique sur les usages de l'IA générative dans ses pratiques de recherche et dans son enseignement. C'est une réflexion qui, là encore, pourra bénéficier à l'ensemble de la communauté. Ce sabbatique aurait des implications limitées, comme il ne porte que sur un semestre et que Philipp Brandt bénéficie d'un important allègement de charge dans le cadre de son ERC, ce dont il tient compte dans le cadre de son service pédagogique. Cette demande est pleinement soutenue par le département de sociologie.

Florence Haegel propose, en l'absence d'interventions, de passer aux votes à bulletin secret.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, la candidature à un congé universitaire d'Alain Pottage.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, la candidature à un congé universitaire de Julie Saada.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, la candidature à un congé universitaire de Philipp Brant.

11/ Avis sur la demande d'autorisation de Franz Ostrizek à codiriger la thèse de Bastien Patras

Florence Haegel indique que le dossier a été mis à disposition des membres du Conseil et qu'Emeric Henry peut répondre à d'éventuelles questions.

En l'absence d'interventions, elle propose de passer au vote à main levée.

Les membres du Conseil scientifique approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, la demande d'autorisation de Franz Ostrizek à codiriger la thèse de Bastien Patras.